

COMITE ROMAND POUR LES ECONOMIES

VOTATION DU 30 NOVEMBRE 1980 :

OUI AUX ECONOMIES

Pour la troisième fois en trois ans, le peuple suisse est appelé à approuver un programme d'économies de la Confédération.

En effet, nous avons déjà accepté deux "paquets" d'économies: le premier, en décembre 1977, portait sur des réductions de subventions; le second, en mai 1978, confirmait la réduction de la subvention au prix du pain.

Dans le même temps, le peuple suisse refusait tout impôt nouveau: TVA (par deux fois, en juin 1977 et juin 1979) aussi bien qu'impôt sur la richesse (décembre 77).

La volonté de nos concitoyens est donc claire, sans équivoque. Elle se résume par une formule-choc: avant tout impôt nouveau... des "économies".

Une telle volonté est, du reste, bien compréhensible: de tous les pays de l'OCDE, la Suisse est le pays où la charge fiscale a le plus fortement augmenté entre 1966 et 1976 (+ 45%). Nos impôts sur le revenu, eux, battant tous les records, ont même augmenté de 62%....

Le Conseil fédéral et les Chambres ont maintenant réellement pris conscience de cette volonté populaire. Et ils commencent à en tirer certaines conclusions....

Ainsi, ces dernières semaines, trois projets d'impôts spéciaux - impôt sur les clients des banques, taxe poids lourds et taxe sur l'énergie - ont finalement été mis au tiroir et n'en ressortiront que dans quelques années, lorsque peuple et cantons auront approuvé le nouveau régime financier de la Confédération.

Faute de recettes nouvelles, l'heure est donc, une fois de plus, aux "économies".

Ainsi, après le deuxième échec de la TVA, le Conseil fédéral a procédé à de nouvelles coupes budgétaires. Des coupes sombres, puisqu'elles se montent à près d'un milliard de francs (dépenses d'administration, constructions fédérales, renoncement au projet d'ombudsman fédéral, etc.)

Puis sur proposition du Conseil fédéral, les Chambres, lors de leur session d'été, ont accepté un troisième "paquet" d'économies. Un paquet en deux parties.

La première partie consiste en de simples modifications de lois et relève donc de la compétence des Chambres. Il s'agit...

- 1) D'une réduction linéaire (10%) de toutes les subventions fédérales. Cette mesure peut paraître peu nuancée, c'est vrai; mais elle est limitée dans le temps (aux années 81, 82 et 83). Aucune décision définitive ne sera donc prise avant les futures négociations qui verront cantons et Confédération s'affronter tant sur le partage de leurs tâches respectives que sur le nouveau régime financier de la Confédération...

Surtout, quelques exceptions ont été prévues: ainsi, les subventions aux caisses-maladie et aux cantons financièrement faibles n'ont été réduites que de 5%, alors que les paysans de montagne étaient totalement épargnés.

- 2) De la suppression définitive de diverses subventions (abris privés de protection civile, lutte contre les épizooties, amendes de monopole, etc.).
- 3) De l'extension des délais de réalisation de certains programmes fédéraux (protection des eaux et constitution du fonds d'investissements dans les régions de montagne).

Au total, ces mesures représentent près de 430 millions d'économies, dont 360 pour la seule réduction des subventions.

Un groupe gauchiste jusqu'ici inconnu a lancé un référendum contre cette partie du programme, mais il n'a pu réunir le nombre de signatures nécessaires. Le peuple n'aura donc pas à se prononcer.

En revanche, la deuxième partie du programme, elle, nécessite des modifications de la Constitution et doit donc recevoir l'approbation du peuple et des cantons. C'est précisément l'objet de la votation du 30 novembre.

De quoi s'agit-il ? De...

- suspendre temporairement la part des cantons au produit des droits de timbre (135 millions).
- suspendre temporairement la part des cantons au bénéfice de la Régie des alcools (130 millions).
- renoncer définitivement à ce qui reste de la subvention au prix du pain (100 millions).

Ces trois propositions appellent quelques commentaires.

Prix du pain, tout d'abord.

Le problème est simple: la Confédération achète à nos paysans toutes leurs céréales panifiables. Ces achats se font à un prix relativement élevé, dans la mesure où il s'agit de couvrir les frais de production indigènes.

Ensuite, la Confédération revend ces mêmes céréales aux meuniers. Mais, elle est tenue de les revendre au prix du marché mondial. Or, le marché mondial est généralement excédentaire. Ses prix sont donc beaucoup plus bas que nos coûts de production, même si on y ajoute certaines taxes douanières.

En définitive, la Confédération prend donc à sa charge les différences de prix - variables, mais importantes - qui existent entre les prix sur le marché mondial et nos coûts de production indigènes.

Et c'est le consommateur qui bénéficie de ce subventionnement de la farine, sur le pain mais aussi sur la pâtisserie.

Ce système a été mis au point en 1929. A l'époque, il était nécessaire. En effet, la Suisse ne produisait alors qu'un quart de ses besoins en céréales. Il fallait donc, en priorité, assurer notre indépendance alimentaire et, simultanément, soutenir notre agriculture.

Mais, aujourd'hui, la situation s'est inversée. La production suisse couvre désormais 70 à 80% de nos besoins en céréales.

En outre, le pain avait alors une signification sociale qu'il a perdue aujourd'hui. En 1929, nous consommions en moyenne 90 kilos de pain par habitant et par année, alors que nous n'en consommons plus, actuellement, que 25 kilos....

Incontestablement, le pain a perdu son caractère de produit de première nécessité. A tel point que les enquêtes de l'OFIAMT indiquent que le pain ne représente plus que 0,6% des dépenses des ménages, contre 1,1% pour la pâtisserie fine.

Est-il encore normal de subventionner ainsi la pâtisserie ? Non, bien sûr. Et le peuple suisse l'a bien compris.

En effet, le 28 mai 1978, en acceptant une hausse des taxes douanières sur les céréales importées, nous avons déjà, indirectement, permis de réduire la subvention à la farine.

Aujourd'hui, on nous demande de renoncer à ce qui reste de cette subvention. Concrètement, il s'agit de permettre à la Confédération de revendre ses céréales au prix où elle les achète.

Inévitablement, il en résultera un certain renchérissement: environ 29 centimes par kilo de farine et 22 centimes par kilo de pain. Mais, pour le consommateur, cela ne représentera qu'une quinzaine de francs par année (ou 0,09% de hausse sur l'indice des prix à la consommation).

En revanche, pour la Confédération, il en résultera une économie de 100 millions par année.

Nous sommes donc face à un excellent exemple de subvention fédérale non seulement coûteuse, mais qui, en plus, n'atteint plus son but, dans la mesure même où - selon le principe du saupoudrage généralisé - elle profite à tous les consommateurs sans distinction et favorise même plus la pâtisserie fine que le pain....

Il faut donc espérer que le peuple suisse, une nouvelle fois, aura la sagesse de renoncer à un avantage minime et peu justifié qui, en définitive, pèse de manière disproportionnée sur les finances fédérales.

C'est à ce prix, seulement, que pourront être respectés sa volonté d'économies et son refus de tout nouvel impôt....

Restent les deux mesures qui concernent les cantons, à savoir la suppression temporaire de leur part au produit des droits de timbre et au bénéfice de la Régie des alcools.

Droit de timbre, tout d'abord.

C'est un droit que la Confédération prélève sur les papiers-valeurs et autres titres. Son rendement annuel est d'environ 650 millions. Et un cinquième de ce produit - soit quelque 135 millions - est actuellement réparti entre les cantons, proportionnellement à leur population.

Cette rétrocession a une vieille explication historique: lorsque le droit de timbre fédéral a été introduit, en 1918, il s'agissait de dédommager les 14 cantons qui avaient alors dû renoncer à prélever ce droit pour leur propre compte.

Mais, aujourd'hui, il n'y a plus vraiment de raison pour que les cantons se voient rétrocéder une partie d'un impôt indirect qui, par principe, devrait être entièrement réservé à la Confédération. D'autant que cet impôt est prélevé sans la collaboration des cantons.

De même en ce qui concerne le bénéfice de la Régie fédérale des alcools - environ 300 millions par année - qui est réparti de manière égale entre la Confédération et les cantons.

Les cantons disposent librement de leur part, à l'exception de 10%, ce qu'on appelle la "dîme", laquelle doit obligatoirement être utilisée pour "combattre l'alcoolisme dans ses causes et ses effets". Relevons du reste immédiatement que cette dîme et son affectation anti-alcoolique, elles, seraient maintenues.

En revanche, la Confédération, elle, affecte sa part de recettes sur l'alcool au financement de l'AVS-AI.

Or, le développement de l'AVS-AI implique des charges toujours plus lourdes pour la Confédération. Des charges que les recettes sur l'alcool et le tabac ne suffisent plus à couvrir.

Ainsi, en 1970, prélevant sur son propre budget, la Confédération versait 79 millions à l'AVS-AI. En 1979, elle devait déjà verser l'300 millions, soit seize fois plus. Et, d'ici quelques années, conséquence de la 9ème révision de l'AVS, elle devra verser 2 milliards.

Pour la Confédération, les charges de l'AVS-AI auront donc été multipliées par 25 en douze ou treize ans.

A l'exception de la dîme, qui reste aux cantons, il paraît normal et parfaitement justifié de réaffecter la totalité des recettes de l'alcool, impôt indirect, à la Confédération et à l'AVS-AI plutôt que d'en céder la moitié aux cantons....

Il est clair que la perspective de se voir priver de 265 millions (droit de timbre: 135 millions - alcool: 130 millions) n'a pas déchaîné l'enthousiasme des cantons.

Deux raisons à ce manque de chaleur.

La première tenait à la future répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

Pour des raisons bien compréhensibles, les cantons tenaient à garder en main quelques atouts financiers, afin de pouvoir réellement négocier cette nouvelle répartition des tâches qui, on l'imagine, ne restera pas sans conséquences fiscales...

Tenant compte de cette forte réticence des cantons, les Chambres, qui avaient pourtant adopté une motion demandant la suppression définitive de ces parts cantonales, ont finalement décidé non pas de les supprimer, mais simplement de les suspendre temporairement, jusqu'en 1985.

C'est une solution raisonnable, dans la mesure même où elle permet de sensibles économies, sans pour autant hypothéquer l'avenir et affaiblir la position des cantons avant de difficiles négociations.

L'autre réticence face à la suspension de ces parts cantonales vient de milieux aux yeux desquels ces "économies" ne seraient que de simples "transferts de charge"....

Alors, "économies" ou "transferts de charge" ? En l'occurrence, il ne sert à rien de jouer sur les mots. Car ce qui est important et urgent, c'est de réduire les dépenses de la Confédération, d'une manière ou d'une autre.

Or, la Confédération ne dépense directement que 35% de son budget. Et de ces 35%, tout ce qui pouvait être économisé l'a été.

En revanche, la Confédération redistribue 65% de son budget à des tiers: cantons, oeuvres sociales, agriculture, chemins de fer, etc.

Dès lors, face à l'ampleur de la crise financière de la Confédération - face aussi au refus de tout impôt nouveau - il était inévitable, inéluctable même, que ces 65% de dépenses de transferts fassent, elles aussi, l'objet d'économies.

Obliger la Confédération à l'austérité budgétaire impliquait des réductions générales de subventions, y compris les rétrocessions aux cantons. Chacun en était bien conscient. Ou aurait dû l'être....

Et ceux qui critiquent aujourd'hui les deux suspensions de parts cantonales sont plutôt mal venus de contester les conséquences de leurs propres exigences d'économies....

D'autant que les finances cantonales sont dans une bien meilleure situation que les finances fédérales.

Ainsi, en 1979, pour des dépenses dépassant 20 milliards de francs, le déficit global de l'ensemble des cantons suisses ne dépassait pas 79 millions (soit 0,4% de leurs dépenses totales).

En revanche, toujours en 1979, la Confédération, elle, pour quelque 17 milliards de dépenses, devait affronter 1,7 milliard de déficit (soit environ 10% de ses dépenses).

0,4% de déficit pour les cantons contre 10% pour la Confédération: c'est bien mettre en évidence le déséquilibre fondamental des finances fédérales, et, au contraire, la santé de nos finances cantonales.

D'autant que si les cantons ont quelque peu restreint leurs dépenses, aucun d'entre eux ne s'est imposé - ou vu imposer - une austérité budgétaire aussi rigoureuse que celle de la Confédération (à cet égard, rappelons, par exemple, le blocage du personnel fédéral. appliqué depuis sept ans déjà)....

Sans même parler de toutes les communes ou cantons, y compris le Valais, qui n'est pourtant généralement pas considéré comme un canton "financièrement fort", qui annoncent des baisses d'impôts....

Est-il normal et acceptable que la Confédération soit obligée de s'endetter toujours plus lourdement pour pouvoir continuer à verser des subventions à des cantons ou des communes dont la majorité baissent leurs impôts ? Non, bien sûr.

Dès lors, le prétendu "sacrifice" de 265 millions que l'on demande aux cantons - et qui, il faut le souligner, ne représente que 1,3% de leurs dépenses - n'est en réalité qu'un effort bien minime, qui ne devrait guère peser sur leurs budgets.

Cet effort, nous devons avoir la sagesse de l'accepter, compte tenu des très graves difficultés financières de la Confédération.

Conclusion

Depuis des années, en dépit des différents programmes d'économies, les déficits de la Confédération s'accroissent de manière inquiétante: 1,7 milliard en 1979; 1,2 milliard en 1980; plus d'un milliard encore en 1981....

Pourquoi ? Il ne faut pas craindre de le rappeler: parce que l'on demande toujours plus à la Confédération, alors même que la disparition progressive des taxes douanières l'a privée de recettes importantes (selon certaines estimations: plus de 2 milliards de francs par année, soit plus que ses déficits actuels).

Cette libéralisation des taxes douanières profite à l'ensemble du pays, mais tout particulièrement aux consommateurs. L'idée était donc de compenser les pertes douanières par l'introduction de la TVA. Peuple et cantons s'y sont opposés, par deux fois. De même, ils ont refusé - et risquent encore de refuser - toute forme d'impôt nouveau.

Victime des exigences contradictoires de ceux qui, par exemple, acceptent la 9e révision de l'AVS, mais refusent les rentrées fiscales correspondantes, la Confédération est donc en pleine impasse budgétaire.

Pourtant, si les spécialistes sont de plus en plus inquiets de l'ampleur des déficits fédéraux, le grand public, lui, ne semble malheureusement guère impressionné, restant trop facilement persuadé que "tout cela s'arrangera"...

Hélas, ce n'est pas le cas. Et il faut absolument cesser de vivre sur des illusions...

Prenons l'exemple des dettes de la Confédération. En moins de 10 ans, les dettes fédérales ont augmenté de 150%. Elles atteignent aujourd'hui 17 milliards....

Outre son caractère malsain et dangereusement inflationniste, cette situation est de plus en plus difficilement supportable. Pourquoi ?

Parce que la Confédération dépense désormais 2,5 millions de francs par jour, chaque jour de l'année, uniquement pour payer les intérêts bancaires de ses dettes.

Et, l'an prochain, ces dettes nous coûteront près de 3 millions par jour...

Tous ces millions, ce milliard de francs par année, ne pourraient-ils pas être employés plus utilement ?

D'autant que ces millions, ce milliard, c'est bel et bien nous, en tant que contribuables, qui les fournissons à la Confédération...

Or, à chaque nouveau déficit, les dettes fédérales s'alourdissent encore, ce qui réduit d'autant les véritables possibilités d'action de la Confédération.

Une telle situation ne peut plus durer. Et il est urgent de cesser de vivre sur des illusions.

Face aux déficits de la Confédération, il n'y a malheureusement pas d'autre alternative que des réductions de dépenses ou des recettes nouvelles.

Et, si nous refusons les recettes nouvelles, il faut aussi savoir accepter les réductions de dépenses et... leurs conséquences, pour les consommateurs comme pour les cantons.

Toutes ces raisons soulignent bien la véritable nécessité d'approuver les trois mesures d'économies qui nous sont proposées.